

SEANCE DU 05 avril 2022

Affiché le : 15 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUCHAT dûment convoqué le 30 Mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Jacki RAGONNEAUD, Maire.

Etaient présents : Mrs RAGONNEAUD Jacki, CHAUVET Jean-Claude, ROTURIER Francis, COMBAUD Yannick, LONCEINT Jean-François, CHAUVET Sébastien, VERGNAUD Emmanuel, BLANCHARD Michel, BARBOT Michael, Mmes LAMBERT Claude, PAPILLON Sylvie, RAYMOND Isabelle.

Absents excusés : Emmanuelle RIGAUDEAU (pouvoir donné à C. LAMBERT), Lylian DORNAT (pouvoir donné à F. ROTURIER), Olivier JOURDAIN (pouvoir donné à JC CHAUVET)

Secrétaire de séance : Sylvie PAPILLON

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de remerciement de Madame Jocelyne LANDAIS qui remercie le conseil municipal suite au décès de son mari. Jean-François LONCEINT remercie également le conseil municipal pour les messages de condoléances reçus suite au décès de son père.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le compte de gestion fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- investissement : - 39 830,51 €
- fonctionnement : 65 103,29 €
- résultat global : 25 272,78 €

Ce résultat est cumulé avec les résultats des exercices précédents, soit le résultat suivant :

- investissement : - 114 462,79 €
- fonctionnement : 138 695,02 €
- résultat global : 24 232,23 €

Madame RAYMOND s'interroge sur ces résultats. Le fonctionnement fait apparaître un excédent important alors que l'investissement est en négatif.

Chaque année la commune dégage un excédent de fonctionnement qui, cumulé représente une somme importante. L'investissement quant à lui est en négatif à cause des emprunts réalisés auprès du SDEER pour l'enfouissement des réseaux et les recettes d'investissement sont peu nombreuses (taxes d'aménagement, remboursement d'une partie de la TVA, subventions d'investissement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote le compte de gestion 2021.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente les points relatifs aux finances de la commune.

Investissement :

Dépenses

Prévus : 379 474,54
Réalisé : 303 658,57
Reste à réaliser : 404,00

Recettes

Prévus : 379 474,54
Réalisé : 263 828,06
Reste à réaliser : 54 040,00

Fonctionnement :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Prévus :	333 919,73	Prévus :	333 919,73
Réalisé :	208 919,89	Réalisé :	274 023,18

Résultat de clôture de l'exercice :

La section d'investissement présente **un déficit de 114 462,79 euros**

La section de fonctionnement présente **un excédent de 138 695,02 euros**

Soit un résultat global de 24 232,23 euros.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur CHAUVET, doyen de la séance, préside et soumet le compte administratif 2021 à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2021.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Compte tenu des résultats de l'exercice, à savoir :

- un excédent de fonctionnement de **65 103,29 euros**

- un excédent reporté de **73 591,73 euros**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **138 695,02 euros**

- un déficit d'investissement de **114 462,79 euros**

- un excédent de reste à réaliser de **53 636 euros**

Soit un besoin de financement de **60 826,79 euros**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

Report en section de fonctionnement (002) : **+ 77 868,23 euros**

Report en section d'investissement (001) : **- 114 462,79 euros**

Affectation complémentaire en réserve (1068) : **60 826,79 euros**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les bases fiscales ont augmenté de 3,4% et rappelle que la fusion de la taxe foncière sur les propriétés bâties part communale et part départementale correspond au montant de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimé avec la taxe foncière communale.

Un coefficient correcteur est appliqué (négatif ou positif). **Pour notre commune, il est de 1,12.**

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2021, 39,80 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 37,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il propose de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Madame LAMBERT demande ce qu'il en est de la taxe de séjour. Celle-ci est perçue par la CDA de Saintes et le taux est voté en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022 à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties 39,80% et celle sur les propriétés non bâties 37,94%.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

- Au niveau de l'investissement

Les propositions nouvelles prévoient **238 021,79 euros** de dépenses. Il reste à réaliser **404 euros** soit un total dépenses de **238 425,79 euros**.

Les propositions nouvelles prévoient **184 385,79 euros** de recettes. Il reste à réaliser **54 040 euros** soit un total recettes de **238 425,79 euros**.

- Au niveau du fonctionnement

Les dépenses sont de **348 641,09 euros**

Les recettes sont de **348 641,09 euros**.

Monsieur le Maire précise que les seules dépenses d'investissement prévues cette année sont le remplacement du puisard Rue du Bois Coudrat par un poteau incendie et l'achat d'un columbarium au cimetière (les 4 cases du columbarium existant ont toutes été achetées). Dans la préparation du budget envoyée à tous les conseillers, l'achat d'un columbarium 4 places a été budgété. Après discussion, le conseil valide l'achat d'un columbarium 6 places auprès des Pompes Funèbres Renault-Belot (la différence sera envoyée du fonctionnement à l'investissement).

Une question est également posée sur le coût annuel de l'assurance de la commune. Celle-ci s'élève à 3605 euros pour 2022 et couvre les bâtiments communaux ainsi que le matériel roulant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2022.

VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

La commune compte 4 associations : l'ACCA (la chasse), les Amis du Temps Libre, L'Amicale Luchataise et Les Chercheurs de Trésors. Le Maire propose de réitérer le montant attribué pour 2021, à savoir 150 euros par association.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 150 euros aux associations de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉFECTION DE LA RUE CHEZ BOURAUD

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CHAUVET, adjoint à la voirie. Celui-ci explique que la rue chez Bouraud est en mauvais état, les caniveaux sont inexistant ; de plus celle-ci est souvent inondée lors de fortes pluies. La mairie a reçu de nombreuses plaintes à ce sujet.

Des devis ont été demandés auprès du Syndicat de la Voirie et de l'entreprise BURDIN. Les travaux consistent en la création de caniveaux de chaque côté de la rue, d'un bi-couche et d'une buse pour traverser la route (pour aller rejoindre le fossé Rue de Bellevue).

Le devis du Syndicat de la Voirie s'élève à environ 104 000 € TTC, celui de l'entreprise BURDIN à environ 75 000 € TTC.

Madame RAYMOND demande si l'on peut être sûr du résultat, que le problème d'inondation en cas de fortes pluies soit résolu par ces travaux. Monsieur CHAUVET répond que oui sur les caniveaux mais que sur les fossés, on ne peut qu'espérer. Madame RAYMOND demande alors de faire un 3^{ème} devis, non pour le prix mais pour trouver une entreprise qui puisse produire un résultat positif. Monsieur VERGNAUD répond que l'entreprise BURDIN a fait un très bon travail à Corme-Royal (« la Traversée de la Vache »).

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de demander une participation financière auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'amélioration de la voirie communale accidentogène (il faut noter que le montant plafond des travaux enregistrés est 50 000 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une participation financière auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'amélioration de la voirie communale accidentogène à hauteur de 40 % (sur un montant plafond des travaux à 50 000 HT) soit 20 000 €.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES PAR UN GROUPE DE PEINTRES AMATEURS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de 6 peintres amateurs qui souhaiteraient louer la salle des fêtes de la commune pour une activité peinture les mardis après-midi. Il est proposé de leur louer la salle 150 € à l'année et de la leur mettre à disposition gratuitement un week-end pour une exposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer la location de la salle des fêtes à un tarif annuel de 150 € (une convention sera signée si la proposition est acceptée) et de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes un week-end pour les expositions.

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences pour les élections présidentielles

- Madame PAPILLON fait part des remerciements qu'elle a eus pour le colis offert aux Aînés de la commune pour les fêtes.
- Réponses aux différentes questions posées par Mme RAYMOND :
 - fréquence des conseils municipaux : le dernier conseil remonte à plus de 6 mois, il y a obligation de se réunir au moins une fois par trimestre. Monsieur le Maire répond que nous étions dans une situation Covid importante et qu'il n'y avait pas de délibération à voter.
 - problème des déchets verts : faire un courrier à la CDA pour voir si quelque chose peut être mis en place. Les déchets verts sont prioritairement à emmener à la déchetterie. Pour les gens qui n'ont pas les moyens de se rendre en déchetterie, il pourrait être envisagé de proposer un jour par mois aux habitants de venir déposer leurs déchets verts sur le terrain que possède la commune aux Chagnasses.
 - feu : la mairie et certains élus se permettent de faire du feu, comment est-ce possible ? Monsieur le Maire explique un mail de la DDTM adressé aux mairies autorise le Maire à signer des dérogations pour faire du feu, si et seulement si le terrain utilisé est un champ agricole sans maison proche.
 - permis du local à côté de l'atelier municipal : voir le courrier de l'architecte envoyé aux Bâtiments de France : une copie du dossier de demande de permis est envoyée aux Bâtiments de France qui émettent par la suite une recommandation (voir le compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2021 où l'avis des Bâtiments de France avait été évoqué).
 - vitesse dans toutes les rues : Madame PAPILLON propose de mettre un stop au carrefour de la rue Chez Bouquet/Bordennerie/Chez Bouraud. Madame LAMBERT propose de faire une communication sur la vitesse dans la commune. La commission Voirie va travailler à proposer des solutions.
 - propreté et entretien aux abords des contenaires à côté du cimetière : cela est fait par la CDA. Il faut signaler à la mairie quand les contenaires sont pleins qu'elle puisse informer la CDA de venir les vider. Il faudra également communiquer sur ce point avec les administrés (qu'ils n'hésitent pas à appeler la mairie pour signaler que les colonnes sont pleines).
 - massifs devant l'école : qui et coût ? C'est l'entreprise « Les Jardins Naturels » qui est intervenue pour 3150 €. Le Maire doit contacter l'entreprise pour la remise de fin de chantier.
 - calendrier des traitements des agriculteurs via une application (demande de divers administrés) : Madame RAYMOND explique qu'il existerait une application qui permettrait aux riverains de connaître les jours de traitement. Messieurs LONCEINT et VERGNAUD répondent que les produits utilisés sont certifiés et non nuisibles pour la faune et la flore. Il est difficile pour les agriculteurs de pouvoir programmer à l'avance leur planning de traitement.
 - sens de l'affichage de la rue des Champs de Bas : un inventaire des panneaux manquants va être réalisé.
 - poubelles de particuliers sorties plusieurs jours à l'avance : plusieurs poubelles sont sorties au moins 3 jours à l'avance et ne sont rentrées que 3 jours plus tard. Il est fortement recommandé de sortir sa poubelle la veille et de la rentrer le soir. La commune va communiquer en ce sens.
 - compte-rendu des commissions : faire un point à chaque conseil.
 - salle des fêtes, lumière extérieure souvent restée allumée lorsque la salle est louée : l'électricien va venir faire un devis pour installer des minuteurs.
 - économie d'énergie : n'allumer qu'un lampadaire sur deux : Monsieur COMBAUD va se renseigner.
 - trou rue de la Bordennerie toujours aussi dangereux : trou situé au croisement avec la RN 150. Ce trou avait été rebouché plusieurs fois.
 - garage FAURE : bruit le week-end compris : les riverains qui se plaignent doivent faire un courrier à la mairie. Le Maire fera ensuite un courrier à cette personne.
 - le prochain conseil municipal est fixé au mardi 7 juin à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance
Sylvie PAPILLON

Vu par le Maire,
Jacki RAGONNEAUD


